

Luxembourg, le 10 novembre 2014

Circulaire aux administrations communales

N°13/2014

Concerne : Contribution 2015

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je tiens à vous informer que le comité du SYVICOL a décidé, en sa séance du 10 novembre 2014, de maintenir à 1,2 € par tête d'habitant la contribution à payer par les communes membres en 2015.

Vous trouverez en annexe le relevé des contributions, basé sur les chiffres établis par le STATEC au 1.1.2014 qui vous permettra d'inscrire, dans le budget de 2015, le montant correspondant à votre commune.

La facture y afférente vous parviendra au début de l'année prochaine.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Emile Eicher